

ENCOMBRANTS	JAN	FEV 28	MAR	AVR 25	MAI	JUN 27	JUI	AOU 22	SEP	OCT 24	NOV	DEC 26
--------------------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------

BRANCHES	JAN	FEV 22	MAR	AVR 26	MAI	JUN 25	JUI	AOU 23	SEP	OCT 23	NOV	DEC 30
-----------------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



La ferraille



Les tapis et les tentures



Les petits objets divers



Les gravats et céramiques



Les produits chimiques



Les meubles en bois et le mobilier



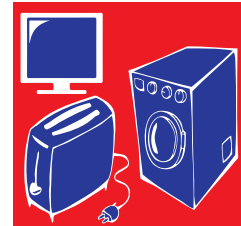
La literie



Les cartons pliés et/ou fagottés



Les piles et batteries



L'électroménager

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous devez apporter absolument en déchetteries

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

		Particuliers en véhicules légers	Professionnels et véhicules utilitaires
Déchetterie Principale de Varennes-Jarcy Route du Tremblay	Du lundi au vendredi	de 9h à 12h30 13h30 à 17h45	de 9h à 12h 13h30 à 17h
	Week-end	Samedi - Dimanche 9h à 12h30 13h30 à 17h	Interdits
Déchetteries annexes Combs-La-Ville Face au stade A.MIMOUN Moissy-Cramayel Rue Georges Claude	Du mercredi au vendredi	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	Interdits
	Week-end	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	Interdits
Déchetterie annexe Brie-Comte-Robert Chemin Herbu	Lundi - Mardi - Vendredi	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	Interdits
	Week-end	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	Interdits

TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.

Afin d'éviter tout danger, merci de déposer vos objets encombrants, la veille des dates définies ci-dessus vous concernant et ce le plus tard possible. Les équipes du SIVOM passent dès 5h30.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

RAPPEL



La quantité d'encombrants est limitée à 2 M3.



Sortir les grands meubles démontés, sans clous, ni vis.



Les livres et papiers divers ne sont pas des encombrants : bac jaune.



Les déchets issus de la déconstruction ne sont pas des encombrants.



Dans la mesure du possible, ne pas stationner devant les encombrants.



Les cartons doivent être pliés.



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.



Les pièces automobiles ne sont pas des encombrants ménagers.

Plus d'informations sur www.sivom.com

ou par téléphone au
01.69.00.96.90